

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Recu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 084-218400109-20250320-005_2025-DE

Tél: 04.90.09.63.95 **Mail:** mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2025

N°005_2025

DATE DE LA CONVOCATION : 07/03/2025

DATE D'AFFICHAGE : 07/03/2025

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 11 Absent : 1

Ayant donné procuration: 3

OBJET : Clôture du budget annexe du lotissement du castelet

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure six, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MARS** sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de Monsieur Thomas NERVI en qualité de secrétaire de séance.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE.

Absents ayant donné procuration :

Sandrine PEREIRA à Vincent MARTIN Laurence PETIT à Thierry DELESCLUSE Laure VINCENT à Alexandre HAYEK

Absents:

Lou LOMBARD

Exposé des motifs

Le budget annexe du lotissement du Castelet a été mis en place afin d'assurer la gestion financière de l'opération qui lui était rattachée. Cette opération étant désormais clôturée, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

En conséquence, il est proposé de procéder à la clôture définitive du budget annexe du lotissement du Castelet au plus tard le 31 décembre 2025. Ainsi, aucun budget primitif pour l'exercice 2025 ne sera élaboré pour ce budget annexe, celui-ci étant dépourvu d'activité.

Les éventuels résultats excédentaires constatés lors de la clôture de ce budget seront transférés au budget principal de la commune, conformément aux règles comptables en vigueur.

Visas:

Vu la délibération n°001-2024 du 11 février 2024 portant élection du Maire, Vu la délibération n°004-2024 du 11février 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire, Vu l'exposé des motifs,

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

> AUTORISE la maire à clôturer le budget annexe relatif au lotissement du Castelet

Madame La Maire,
Emma LEON

Le Secrétaire de séance, Thomas NERVI. Fait à La Bastidonne, Le 20 mars 2025.